

Compte rendu de la commission Collège du 17 décembre 2013

Pour rappel, la commission Collège aborde les remontées des questions des Parents qui ne sont pas abordées lors du conseil de Classe. Elle réunit le directeur M. Gauthier, le président de l'APEL M. Benoit, le vice-président collège de l'APEL M. Aubry et les parents correspondants. Il y aura une commission au second semestre, mais pas pour le 3^{ème} trimestre. Les Parents correspondants ne pourront pas assister aux conseils des classes à orientation (6^{ème} 4^{ème} 3^{ème}) au 3^{ème} trimestre.

1. Le sujet du professeur d'Allemand

L'enseignant rencontre des problèmes liés principalement à l'autorité et particulièrement en 5^{ème}. Tout est mis en œuvre pour le régler.

Il reste que les élèves doivent également changer de comportements. Le professeur a demandé des rdv à des parents d'enfants perturbateurs, les demandes sont restées sans réponses et certains parents ont refusés les sanctions.

Si vous désirez des précisions, en particulier pour les classes concernées, je vous remercie de m'appeler directement Vincent Aubry 0652446235.

2. Le sujet du professeur de Physique

Le directeur considère qu'il n'y a pas de problème majeur avec l'enseignant. Les choses vont dans le bon sens.

Si vous désirez des précisions, en particulier pour les classes concernées, je vous remercie de m'appeler directement Vincent Aubry 0652446235.

3. La récréation et la queue de la cantine

Jusqu'à 7 personnes présentes dans la cour pour la surveillance. Une répartition naturelle s'opère entre les 6^{èmes} 5^{èmes} dans la cour du bas et les 4^{èmes}, 3^{èmes} dans la cour du haut. De même pour les salles de cantine.

Une attention soutenue va être faite pour éviter les troubles dans la queue. Il reste que les enfants doivent apprendre à respecter l'attente.

S'il y a un problème de violence, racket, pression des 3^{èmes} sur les plus petits, il ne faut pas attendre. Les parents doivent remonter directement auprès de M. Balmayer, Conseiller Principal d'Education, pour agir rapidement et éviter qu'une impression d'impunité s'installe et dégénère.

4. La Propreté dans l'école

Oui la situation n'était pas satisfaisante. Il a été fait le choix de mettre des moyens financiers. Les 3 contrats d'insertions ont été arrêtés. Depuis le 1^{er} novembre, il est fait recours à une société prestataire spécialisée. Elle vient tous les soirs pour le nettoyage. Le directeur veille quotidiennement à la bonne exécution de la prestation.

Des poubelles ont été achetées pour les toilettes des filles.

Les verrous des toilettes sont en cours de réparation, 5 verrous abimés dont 4 chez les filles. (Situation inconnue au moment de la commission du 17 décembre).

Une semaine de sensibilisation a été faite

Il reste que les enfants restent responsables de la propreté de leurs toilettes : nettoyage hebdomadaire des plafonds des toilettes pour décoller le papier-toilette.

Les parents doivent également renforcer le message.

5. Infiltrations d'eau

Une situation qui s'est dégradé au cours du temps passé car seuls les conséquences étaient traitées et non les causes. Des investissements sont programmés cette année pour y remédier.

Toiture du Bâtiment B : les travaux de renforcement de l'étanchéité des Velux et des gouttières sont programmés pour les Vacances de Noël.

La salle de Musique, une société spécialisée va intervenir, le devis est signé. Elle n'a pas pu intervenir lors de vacances de la Toussaint, compte tenu de la situation météorologique. Elle ne peut intervenir que s'il ne gèle pas. Prévision d'intervention pour les vacances de Noël, s'il ne gèle pas.

La cantine, en cas de pluie, l'eau rentre par la porte d'entrée de la cantine. Des travaux de déviation sont programmés pour les vacances de Noël.

Le Bâtiment D. Il s'agit de la situation la plus lourde. C'est un Bâtiment tout en bois de conception récente. Les infiltrations ne peuvent pas se régler rapidement car la structure peut être touchée. L'architecte qui a conçu le bâtiment a été retrouvé pour avoir les plans et connaître les aménagements qui ont été fait (il était à la retraite en province).

Des travaux de sondages sont programmés pour les vacances de Noël pour établir l'ampleur des travaux à prévoir. L'étanchéité sera reprise.

6. Les Tableaux blancs interactifs

L'utilisation de ces tableaux est du ressort des enseignants qui ont la liberté de les utiliser. Une formation leur a été proposée, peu de professeurs ont été intéressés.

Cependant, le parc informatique n'a pas été correctement entretenu. Le contrat de maintenance a été dénoncé. Une nouvelle société a été choisie, elle est située à proximité et elle est spécialisée dans la maintenance de parcs informatiques scolaire. Elle va intervenir à partir de janvier 2014 pour remettre à niveau le parc. Un professionnel sera détaché au collège 1 jour par semaine.

7. Les sites internet

Il coexiste plusieurs sites avec plusieurs adresses différentes. Ils ne sont plus actualisés. Les codes ont été changés. Une société de communication a été choisie pour remettre en cohérence l'ensemble. La prévision de la livraison du nouveau site est pour juin 2014.

8. Le poids des cartables

Le dernier Bulletin officiel qui aborde le sujet préconise une salle unique par classe, ce qui est fait. Le poids du cartable est composé pour 30% par le cartable lui-même. Les cartables à roulettes ne sont pas forcément la solution (poids supérieur, provoque des lombalgies en le tirant...)

Les casiers : il n'y a pas de place suffisante. Les certains établissements qui en ont sont en train de les supprimer en raison des problèmes que ça engendre (perte de clé, effraction, oubli de livre à l'école rendant impossible les devoirs...). Il y a cependant 30 casiers pour élèves qui ont des problèmes de dos avérés (scoliose...) Les parents peuvent contacter le collègue à ce sujet.

L'existence de la liste unique de fourniture permet d'en réduire le nombre et optimise le poids.

L'utilisation d'un livre pour 2 reste de la responsabilité de l'enseignant. Tout en sachant que ceux qui l'acceptent, voient des enfants qui les emportent systématiquement.

Les collégiens emportent parfois plus que nécessaire. C'est aux parents de vérifier que leurs enfants fassent correctement leur cartable.

9. Le soutien et l'aide aux devoirs

Il existe plusieurs dispositifs. Actuellement, ils ne sont pas facturés aux parents

L'Etude encadrée correspondant à 1 heure de 17h30 à 18h30 le lundi, mardi, jeudi et de 16h30 à 17h30 le vendredi. Les enseignants et les élèves sont volontaires. Il reste de la place, il est toujours possible d'inscrire les enfants qui en ressentent le besoin. Le conseil général a attribué 116h. Le nombre d'heure est en diminution pour le budget 2013 et le sera pour 2014.

L'accompagnement éducatif payé par le rectorat. Avec un budget de 23 h au 1^{er} trimestre et 23 h pour le 2^{ème} et le 3^{ème}.

Le soutien avec un budget attribué par le rectorat de 200 h qui se répartissent par 50 h par niveau. Ainsi il y a 10 h possible par classe, 5 heures en maths et 5 heures en français. Les professeurs les proposent aux élèves en difficultés

Compte tenu de la prévision de la baisse du volume pris en charges par les organismes, il est prévu en concertation avec l'APEL d'étudier les modalités pour maintenir un niveau de volume horaire satisfaisant (subvention de l'APEL, hausse des frais de scolarité... ?). Il faut cependant tenir compte des difficultés financières de certaines familles. L'aide est nécessaire, mais Sainte Jeanne d'Arc ne souhaite pas être un établissement élitiste sélectionnant les familles par le prix de la scolarité.

10. Le cursus langue

Le cursus langue est et reste une priorité forte de l'établissement. Il existe actuellement 2 dispositifs possibles : le cursus BI-LANGUE ou le cursus européen.

Le cursus européen consiste à proposer, en plus de 2 langues vivantes dès la 6^{ème}, un autre enseignement fait en anglais (par exemple l'histoire-géographie faite en anglais). Il nécessite d'avoir un enseignant « labélisé » capable de faire cours en anglais. Il faut également appartenir à réseau d'établissement européen (2 collèges et 1 lycée). Actuellement, aucun lycée environnant ne propose un cursus européen. Sainte Jeanne d'Arc ne peut pas proposer à court terme ce type de cursus.

Par contre, Sainte Jeanne d'Arc propose le dispositif BI-LANGUE. Il s'agit de proposer 2 langues vivantes dès la 6^{ème} (LV1 et LV+). Pour ceux qui le veulent et le peuvent, une 3^{ème} langue vivante est proposée en 4^{ème}. Les enfants qui suivent le parcours bi-langue mais qui sont en difficulté, peuvent ne pas prendre de 3^{ème} langue, ainsi la LV+ devient la LV2.

L'établissement continuera également de proposer l'approfondissement de la LV1, avec pour les meilleurs en anglais, la possibilité de passer les épreuves du Cambridge (anciennement appelé option Cambridge)

Le processus de reconnaissance par le rectorat est en cours. La mise en réseau est également en cours pour proposer aux élèves qui le suivent un débouché au lycée.

En conclusion, le directeur a reçu 75 familles pour les inscriptions, le choix se fait pour le cursus bi-langue mais également pour la structure familiale de l'établissement : 5 classes par niveau. L'établissement souhaite conserver son caractère familial et son exigence en langues. Une réflexion est menée sur la poursuite des options Madarin et Russe.